

SYNTHÈSE D'ÉTUDE

Mai 2018

ÉTUDE

Quelle soutenabilité pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique dans le champ médico-social et social, notamment dans les ESAT ?

Le handicap psychique est souvent confondu avec le handicap mental. Or le handicap psychique n'affecte pas systématiquement les facultés intellectuelles. Il est la conséquence d'une maladie psychique ou de troubles psychiques invalidants et pouvant entraîner une perte ou une diminution de l'autonomie, des capacités relationnelles et d'adaptation.

Pour l'Organisation Mondiale de la Santé, la santé mentale se définit « *comme un état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté* »¹. Ainsi, le handicap cognitif touche les personnes qui présentent un dysfonctionnement neuropsychologique, le handicap mental touche les personnes déficientes intellectuelles et le handicap psychique touche, quant à lui, les personnes qui présentent des troubles psychiques. La reconnaissance du handicap psychique permet aux personnes l'accès aux dispositifs spécifiques liés au handicap. Elles peuvent alors bénéficier d'une orientation en structures médico-sociales, de type ESAT par exemple. Selon les données du Projet Régional de Santé du Nord-Pas de Calais 2012-2017, la région proposait 9 248 places d'ESAT dont 5 588 dans le Nord et 3 660 dans le Pas de Calais. Mais seules 5 % de ces places concernent un agrément pour le handicap psychique² alors même qu'il est une réalité épidémiologique sur notre territoire.

Cette situation génère des files d'attente et soulève un ensemble de questions : faut-il ac-

cueillir ces publics dans des établissements existants non agréés ? Comment les établissements coutumiers de ces publics adaptent-ils leur organisation et leur accompagnement ? En quoi cette situation vient-elle questionner les modes de représentations du handicap psychique ?

Marie-Laure **CREVITS-LEBLANC**
Samuel **DEBRIL**
Stéphanie **DEMOERSMAN**
Guillaume **FRANÇOIS**
Frédéric **WAYMEL**

En partenariat avec le Crehpsy Hauts-de-France (Centre ressources sur le handicap psychique), nous nous sommes interrogés sur la soutenabilité de l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique par les ESAT. Nous avons ainsi mené des entretiens semi-directifs auprès de cadres de direction de cinq ESAT de la région, retranscrit, analysé et codé les échanges pour en définir des axes de soutenabilité. Les ESAT ont été choisis en fonction de leurs caractéristiques et des initiatives en cours sur l'accompagnement de ce public.

Notre étude a permis de mettre en évidence des facteurs de soutenabilité qui favorisent l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique.

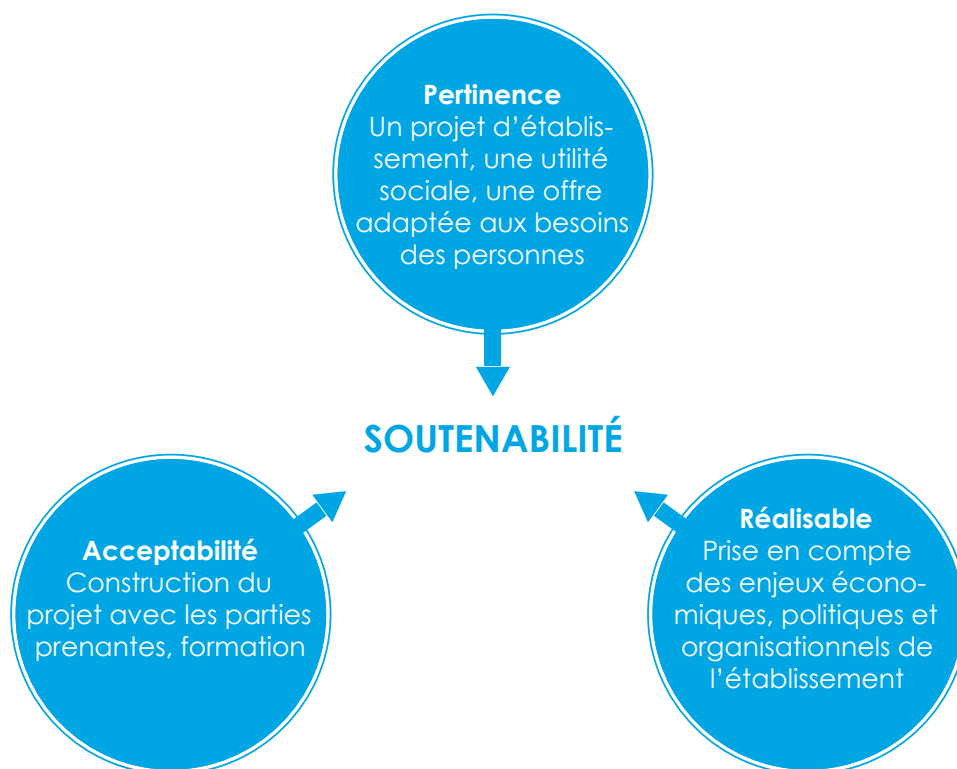
¹ Organisation Mondiale de la Santé. *Préambule à la constitution de l'OMS*, 1946. (En Français p. 21).

² Agence Régionale de Santé Nord - Pas de Calais. *Projet Régional de Santé du Nord-Pas de Calais 2012-2017*. 2012.

SOUTENABILITÉ ?

La notion de soutenabilité renvoie à la prise en compte de trois critères : la **pertinence**, l'**acceptabilité** et le **réalisable**. En effet, un projet doit être pertinent par rapport aux objectifs qu'on veut lui donner, acceptable par les personnes qui vont le mettre en œuvre et réalisable par les moyens dont on le dote. La soutenabilité se construit donc selon plusieurs critères qui donnent de la valeur au projet.

Pour nous, un accompagnement pertinent, acceptable et réalisable, en ESAT, est un accompagnement adapté qui permet à la personne présentant un handicap psychique d'accéder à un travail tout en dépassant les problématiques sociales et médicales. Il faut que la structure mette en œuvre des **moyens humains et matériels adaptés** et privilégie des **partenariats** pour la prise en charge globale et le suivi des parcours.



L'analyse des entretiens a permis de définir trois grands axes de soutenabilité de l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique.

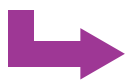
ACCOMPAGNER DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP PSYCHIQUE EN ESAT

Un positionnement de la gouvernance et la définition d'une stratégie

Bien souvent, des évolutions de contexte cumulées à l'histoire nécessitent de faire des choix politiques au sein des associations. La gouvernance est interrogée ou se réinterroge sur ses projets et ses orientations. Les facteurs externes tels que la demande croissante du public pour entrer en ESAT, la volonté affichée de l'ARS, par ses appels à projets ou encore lors des renégociations de contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM), suscitent un ensemble de réflexions sur l'offre de service et encouragent les initiatives. Certaines associations accompagnent le handicap psychique depuis peu alors que d'autres le font depuis de nombreuses années ou mènent une réflexion sur les possibilités d'accueil. « *J'ai rencontré des parents en détresse mais aussi des professionnels qui souhaitent que l'association se positionne* » nous disait un directeur d'établissement.

Le choix effectué dépend, pour beaucoup, de l'histoire de l'association, de son fondement et de l'acceptabilité par la gouvernance d'ouvrir les réponses proposées par les établissements et services de l'association à ce public. Majoritairement, les associations interrogées optent pour la mise en place d'une unité dédiée pour ce public qu'elle ne souhaite pas associer aux personnes

déficientes intellectuelles. Les décisions prises par les associations sont liées à un ensemble de facteurs prenant en compte le besoin du public, les réponses qu'on peut y apporter, la possibilité de s'inscrire dans les politiques publiques et d'obtenir des financements dédiés à ce type d'accompagnement. L'élément financier n'a pas été spontanément évoqué pour justifier le choix, ou non, d'accompagner ces personnes. Le questionnement a porté davantage sur le projet associatif en lien avec l'offre de service et les modalités d'accueil du public.



Nécessaire positionnement de la gouvernance : Quelles réponses aux besoins ? Quel accompagnement ? Quelle valeur ajoutée ? Quelle négociation des moyens ?

Le choix d'accompagner des personnes en situation de handicap psychique questionne aussi les représentations : est-il question de troubles associés à un handicap intellectuel ? Ou de troubles psychiatriques sévères invalidants mais stabilisés (type schizophrénie, bipolarité) ? Ou encore de troubles du comportement, dépressions sévères, associés ou non à un handicap intellectuel ? Clarifier et débattre des représentations du handicap psychique est essentiel.



Importance de mieux cerner les besoins, mieux accompagner sur le territoire et caractériser le public

OFFRIR UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ ET ADAPTÉ POUR UN PUBLIC « STABILISÉ »

Notre étude met en évidence l'importance d'accueillir un public « stabilisé » en tenant compte des aspects médicaux afin de rendre possible l'accompagnement global de la personne. L'étude montre également qu'un temps de préparation des professionnels à l'accueil de la personne est indispensable tout comme des temps de régulation qui prennent en compte les événements, les complications et les variations. L'accompagnement doit être en permanence adapté car le handicap psychique n'est pas linéaire. Il peut y avoir des moments plus compliqués, des périodes où les troubles sont plus présents, des hospitalisations, des arrêts pour cause de maladie, de l'absentéisme. Un professionnel nous dit : « *On travaille dans la dentelle, l'accompagnement c'est de la dentelle, on s'adapte aux situations* ». Les activités de soutien sont également à adapter en fonction des problématiques sociales rencontrées par le public (gestion du stress, problème de logement, problèmes financiers...).



Accueillir des personnes en situation de handicap psychique demande une organisation résiliente. C'est un travail à mener dans « *la dentelle* ».

L'étude préalable du poste de travail est nécessaire pour adapter les modalités de travail tout comme le projet doit être personnalisé selon la pathologie de la personne accompagnée. Le projet doit prendre en compte ses compétences et ses habilités sociales : bien souvent, les personnes en situation de handicap psychique ont une formation initiale de niveau IV ou plus et ont pu avoir des expériences professionnelles antérieures en milieu ordinaire.

La fatigabilité, liée aux troubles fluctuants et aux traitements, entraîne un ajustement permanent du temps de travail : souplesse dans les horaires et les contraintes de production par exemple.



Adapter le poste aux compétences et aux besoins de la personne accompagnée : postes existants ou dédiés ? Mise à disposition en milieu ordinaire ? Nouvelles activités ?

Les compétences des équipes sont centrales dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique. Bien souvent, les temps de psychologue ou de psychiatre peuvent être renforcés en interne ou en partenariat avec une structure extérieure. Les postes d'éducateurs spécialisés ou de moniteurs d'ateliers peuvent être renégociés ou redéployés en fonction de la stratégie financière de l'établissement.

L'étude confirme l'importance du travail d'équipe au sein des ESAT. Les échanges de pratiques et les échanges sur les situations dites complexes ou de crises permettent d'améliorer l'accompagnement de la personne et de soutenir les équipes dans leurs choix. Dans tous les cas, dispenser des formations sur le handicap psychique, à l'ensemble des équipes, est indispensable.



La formation des équipes et les temps d'échanges pluridisciplinaires permettent d'améliorer et de renforcer l'accompagnement des personnes.

L'IMPORTANCE DU PARTENARIAT ET DE L'OUVERTURE SUR L'EXTÉRIEUR

Il n'existe aucune réponse globale unique, adaptée et transposable sur tous les plans : santé, vie quotidienne, vie professionnelle, accompagnement social... Développer des partenariats avec des structures externes sur le territoire facilite l'accompagnement et la continuité du parcours. La nature des partenariats varie selon les besoins et les compétences nécessaires. On peut recourir à des professionnels du soin en libéral ou en établissement ; on peut s'appuyer sur des SAMSAH, des associations regroupant des aidants comme l'Union Nationale de Familles et Amis de personnes Malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM). En saisissant ces opportunités, certains ESAT vont jusqu'à offrir des activités de soutien externalisées, dans le cadre de coopérations avec des partenaires qui proposent des réponses aux besoins spécifiques de ce public (remédiation, préparation à la validation des acquis de l'expériences...).



Créer du lien avec des ressources extérieures pour une prise en charge globale avec une expertise sur le champ du handicap psychique afin d'éviter les ruptures de parcours.

En ESAT, la soutenabilité de l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique questionne donc sur les choix effectués par la gouvernance, sur l'accompagnement personnalisé adapté à mettre en œuvre et sur les partenariats à développer. La nature du projet associatif définira les axes de soutenabilité.

Le projet est-il pertinent au regard des finalités de l'association, des missions de l'ESAT et des besoins des personnes ? Le projet est-il acceptable par les équipes et les différents acteurs de l'ESAT ? Avons-nous les moyens humains, financiers, matériels pour mettre en œuvre le projet tant à l'interne que sur le territoire ? Les ESAT interrogés continuent à se questionner sur l'amélioration de l'accompagnement proposé. Nous retenons que, pour le secteur médico-social et social, les besoins des publics accompagnés restent au cœur des préoccupations des acteurs et que les solutions d'accompagnement résultent d'une coopération territoriale essentielle, avec des professionnels formés.